

## **Les catholiques et la bénédiction des couples homosexuels**

Isabelle de Gaulmyn, *La Croix*, jeudi 21 mai 2015

La décision de l'Église protestante unie de France de rendre possible la bénédiction des couples homosexuels concerne-t-elle les catholiques ? A priori non, répondent ces derniers: chez les protestants, le mariage n'est pas un sacrement, alors que chez les catholiques, si. Donc, il ne saurait y avoir l'équivalent d'une bénédiction au sein de l'Église catholique, qui n'est pas touchée par cette décision.

### **Le pape François et l'œcuménisme de l'éthique**

Pas si sûr, cependant. Car la sacramentalité ou non du mariage n'épuise pas tout : même en dehors du sacrement, l'Église protestante a toujours accordé une valeur à la fois religieuse et sociale au lien conjugal. Cette décision concernant le mariage homosexuel va donc plus loin pour elle que le seul problème du sacrement. Constatant le fossé qui ne cesse de se creuser entre les catholiques et les protestants sur les questions éthiques, le pape François avait d'ailleurs explicitement demandé que le dialogue œcuménique s'engage justement sur ces sujets. Non pour viser à la suppression des différences, mais parce qu'un dialogue tranquille et assumé à partir de ces différences peut nourrir l'une et l'autre Église.

### **Le catéchisme de l'Église catholique**

En premier lieu, la décision protestante pose aux catholiques la question du regard porté sur la relation homosexuelle même. En effet, si les protestants reconnaissent la possibilité de bénir un couple de personnes homosexuelles, c'est qu'ils estiment qu'il peut y avoir dans la relation entre ces deux personnes quelque chose qui relève de la grâce: de l'ordre de la charité, du don de soi au sein du couple, par exemple. Or, l'Église catholique, si elle ne condamne plus les personnes homosexuelles, reste opposée à « l'acte d'homosexualité », qualifié d'« intrinsèquement désordonné » à l'art. 2357 du catéchisme de l'Église catholique.

En séparant ainsi la personne de ses actes, elle refuse donc de porter un regard positif sur l'union elle-même. En septembre 2012, après les grandes manifestations contre le mariage pour tous, la commission famille et société des évêques de France s'était bien interrogée pour savoir si l'on pouvait encore se contenter de réduire la relation homosexuelle « à un simple engagement érotique », sans y voir le désir des deux personnes d'« un engagement à la fidélité, une affection, à un attachement sincère, du souci de l'autre et d'une solidarité ». Question jusqu'ici laissée sans réponse.

### **GPA et PMA**

Inversement, et toujours dans un dialogue sincère, les catholiques doivent pouvoir demander aux protestants ce que signifie le statut ainsi donné au couple homosexuel. Là encore, sacrement ou pas sacrement, si les protestants ont décidé de réserver cette bénédiction aux couples homosexuels mariés civilement, c'est qu'ils s'inscrivent dans une logique de reconnaissance d'un statut social. Est-ce à dire que, pour eux, ce couple, au même titre qu'un couple hétérosexuel, ouvre sur une autre fécondité, une fécondité sociale ? Et avec quelles conséquences ?

On voit bien les questions posées par ces couples autour de la filiation. Là aussi le dialogue avec les catholiques doit s'engager. Bibliquement, même si la fécondité n'est pas le seul but du mariage, elle fait partie de sa vocation. L'Église protestante ne peut se prononcer aujourd'hui sur la bénédiction des couples homosexuels sans clarifier sa position sur les enfants. Il en va de l'authenticité de la réflexion commune menée par les catholiques et protestants sur les questions éthiques comme la procréation médicalement assistée, ou encore la gestation pour autrui.

Isabelle de Gaulmyn